

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

---

RESPONSABILISATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES DONNEURS D'ORDRE - (N°  
1686)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de l'article »,

les mots :

« des articles L. 243-1 et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision